



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 janvier 2009**

Décision n° **B-2009-0552**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue des Feuillantines entre l'avenue Victor Hugo et l'avenue de l'Ain

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 5 janvier 2009

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip, Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à M. Darne J.), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Besson), M. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Rivalta), MM. Julien-Laferrière, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Kimelfeld, Barge, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 12 janvier 2009****Décision n° B-2009-0552**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Déclassement du domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue des Feuillantines entre l'avenue Victor Hugo et l'avenue de l'Ain**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Le supermarché Champion de Rillieux Village a fait l'objet d'une étude avec les services de la ville de Rillieux la Pape en vue d'améliorer son insertion dans le tissu urbain du quartier.

Le projet présenté a reçu un avis favorable des comités de quartier de Rillieux Village et de Mercières Victor Hugo.

Pour reconsidérer les services du commerce dans le respect des évolutions du quartier, telles qu'elles sont envisagées, les établissements Champion ont déjà acquis les terrains situés entre l'avenue de l'Ain, l'avenue Victor Hugo et la rue des Feuillantines (anciennement chemin du Cimetière).

Toutefois, pour mettre en œuvre ce projet de modernisation de leur supermarché et l'implantation d'une station service, les établissements Champion souhaitent acquérir auprès de la Communauté urbaine la partie de la rue des Feuillantines, comprise entre l'avenue Victor Hugo et l'avenue de l'Ain, qui sépare leur propriété.

Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de cette partie de la rue des Feuillantines, telle qu'elle apparaît sur le plan présenté dans le dossier.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 29 septembre 2008, un arrêté de monsieur le président, en date du 6 octobre 2008, a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 novembre 2008 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce** le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la rue des Feuillantines à Rillieux la Pape.

**2° - Autorise**, après désaffectation, monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit des établissements Champion.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2009.**